

## LA VISITE SANITAIRE

Le **vétérinaire sanitaire** est chargé de la réalisation de cette visite, conduite sur la base d'un **formulaire** renseigné par le vétérinaire, signé par le vétérinaire et l'éleveur (ou un autre responsable de l'exploitation). Ce formulaire de visite complété doit être **archivé** par l'éleveur dans son **registre d'élevage**, dans son **carnet sanitaire** (archivage 5 ans minimum).

Cette visite est **entièrement prise en charge financièrement par l'Etat**, quelque soit la qualification de l'élevage. Elle permet à chaque éleveur de bénéficier des **conseils** du vétérinaire sanitaire dans le domaine de la **santé publique vétérinaire**. Elle permet d'envisager des solutions aux éventuels problèmes et ce, avant que ceux-ci ne soient **générateurs de dangers** pour le consommateur ou les animaux.

## LA VISITE SANITAIRE BOVINE

Fréquence: **1 fois tous les ans.**

Cette visite est **obligatoire** pour **tous les éleveurs de bovins**, possédant **5 bovins** ou plus en début de campagne ou une moyenne de 5 bovins ou plus sur l'année précédente.

**Thème: Biosécurité en élevage**

## LA VISITE SANITAIRE OVINE - CAPRINE

Exploitations concernées :

- ⇒ Elevages **ovins de plus de 50 animaux**
- ⇒ Elevages **caprins de plus de 25 animaux**
- ⇒ En **2017**: les élevages à n° **EDE impairs**
- ⇒ En **2018**: les élevages à n° **EDE paires**

**Thème : Les avortements**

## La qualification de l'atelier « Officiellement Indemne » (OI)

### Comment obtenir la qualification OI ?

- \* **Réaliser les opérations complètes de prophylaxie, sans allègement, 2 fois de suite, avec résultats favorables, dans un intervalle de 6 mois à 1 an ;**
- \* Ne pas avoir de **contrôle sur place de l'identification défavorable;**
- \* Assurer la **traçabilité des sorties des bovins** (Passage à l'**abattoir** ; certificats d'**équarrissage**...).

### Comment conserver la qualification OI ?

- \* **Réaliser les opérations complètes de prophylaxie tous les ans, à date anniversaire, avec résultats favorables;**
- \* Ne pas avoir de **contrôle sur place de l'identification défavorable;**
- \* Assurer la **traçabilité des sorties des bovins** (Passage à l'**abattoir** ; certificats d'**équarrissage**...).

## Intérêts la qualification OI

- \* **Diminuer le risque de propagation de maladies** dans son cheptel ou celui d'autres éleveurs, voire dans sa famille ou chez le consommateur. Rappelons que la brucellose et la tuberculose sont des maladies transmissibles à l'homme ;
- \* **Commercialiser des animaux destinés à l'élevage;**
- \* **Commercialiser du lait cru ou des produits au lait cru;**
- \* **Bénéficier des allègements de prophylaxie.**

**La réalisation de la prophylaxie est une des conditions pour bénéficier de la prime ICHN.**

# CAMPAGNE DE PROPHYLAXIE 2017-2018

## MODALITES ET TARIFS



**L'action sanitaire ensemble!**

**Groupement de Défense Sanitaire du Bétail  
de Corse du Sud**

Maison de l'Agriculture - 19 Av Noël Franchini - CS 40913  
20700 Ajaccio cedex 9

**SITE INTERNET: GDSB2A.COM**

**Tel/Fax: 04 95 23 51 86**

## LA VISITE ANNUELLE DE PROPHYLAXIE

### ESPECES BOVINE, CAPRINE ET OVINE

L'éleveur est responsable directement de la réalisation des opérations de prophylaxie dans son exploitation. Il doit s'adresser à son vétérinaire sanitaire pour la réaliser.

La visite annuelle de prophylaxie est **obligatoire** pour tous les détenteurs de bovins, de caprins ou d'ovins. Elle comprend:

- ↳ Le déplacement du vétérinaire sanitaire;
- ↳ Le recensement exact des effectifs sensibles;
- ↳ La vérification du registre d'élevage et de la bonne identification des animaux;
- ↳ Les prescriptions à l'éleveur des mesures sanitaires à respecter;
- ↳ La fourniture du matériel, la réalisation et la transmission pour analyses des prélèvements prévus;
- ↳ La rédaction et l'envoi des documents;
- ↳ Les commentaires des résultats d'analyse aux éleveurs.

**Les tarifs indiqués sont subordonnés au respect des conditions suivantes:**

- ➡ Le vétérinaire fixe lui-même le jour et l'heure de son intervention;
- ➡ Les animaux sont rassemblés de manière à faciliter l'intervention;
- ➡ Une contention convenable des animaux est assurée
- ➡ L'inventaire du cheptel est à jour.

### TARIFS VISITE ANNUELLE DE PROPHYLAXIE

Le coût de cette visite, **entièrement à la charge de l'éleveur**, s'élève à **99,88€ T.T.C** (83,24 € H.T).

Attention, il faudra rajouter à ce tarif le coût des actes de prophylaxie réalisés sur les animaux (prélèvements sanguins...) par votre vétérinaire.

## LES ACTES DE PROPHYLAXIE

### ESPECE BOVINE

Dates campagnes de prophylaxie  
du 01/10/2017 au 30/04/2018

#### > Elevages qualifiés Officiellement Indemne

Prophylaxie	Rythme	Animaux concernés
Brucellose	annuel	20% des animaux de plus de 24 mois avec un minimum de 10
Leucose	1 fois tous les 5 ans	20% des animaux de plus de 24 mois avec un minimum de 10
Tuberculose	1 fois tous les 2 ans	Tous les animaux de plus de 6 mois

#### > Elevages non qualifiés Officiellement Indemne

Prophylaxie	Rythme	Animaux concernés
Brucellose et Leucose	annuel	Tous les animaux de plus de 24 mois
Tuberculose	annuel	Tous les animaux de plus de 6 mois

### TARIFS DES ACTES DE PROPHYLAXIE

**Prélèvement de sang (par animal)**  
(pour sérologie brucellose/ leucose)  
**6,13 € T.T.C** (5,10 € H.T)

#### Attention

Les frais d'analyses brucellose et leucose sont facturés par le laboratoire départemental (après prise en charge de 50% par le Conseil Général de Corse du Sud) et sont donc à rajouter aux coûts vétérinaires.

#### Diagnostic tuberculose

**Intradermotuberculination simple (par animal)**  
**3,91 € T.T.C**  
(3,26 € H.T)

**Tuberculine (par animal)**  
**0,66 € T.T.C**  
0,55 € H.T)

#### Attention

**L'interprétation de la réaction (lecture) 72 heures après l'injection de tuberculine par le vétérinaire sanitaire est indispensable.**

Elle est fondée sur l'observation clinique et sur l'accroissement noté dans l'épaisseur du pli de la peau au point d'injection de la tuberculine.

Elle vous sera facturée **50,03 € T.T.C** (41,69 € H.T).

### ESPECES CAPRINE ET OVINE

#### > Elevages qualifiés Officiellement Indemne de brucellose:

- 25% des femelles de plus de 6 mois (avec un minimum de 50)
- Tous les mâles non castrés
- Tous les animaux introduits depuis la prophylaxie précédente.

#### > Elevages non qualifiés Officiellement Indemne de brucellose:

- tous les animaux de plus de 6 mois

Dates campagnes de prophylaxie  
du 15/10/2017 au 30/09/2018

### TARIFS DES ACTES DE PROPHYLAXIE

**Prélèvement de sang (par animal)**  
(pour sérologie brucellose)  
**2,10 € T.T.C** (1,75 € H.T)

#### Attention

Ce tarif tient compte de la participation Etat de 0,38 € H.T par prélèvement sanguin. Les frais d'analyses brucellose sont entièrement pris en charge par l'Etat.